



ECOGINE.ORG
App 122,
4 av du recteur Pironneau
44300 NANTES

Aubagne, le 12 octobre 2009

Objet : compensation émissions CO₂

ANA : 59

CO2/0910.86

Concerne la compensation pour l'année 2008 pour l'opération CO₂ solidaire sur le programme de lutte contre la déforestation par diffusion de foyers de cuisson améliorés mené au Cambodge.

Montant de la compensation : 84 € Nets de taxe
3,5 tonnes équivalent CO₂

Arrêté à la somme de QUATRE VINGT QUATRE EUROS NETS DE TAXE
Payé par chèque Crédit Coopératif n°4917488 le 3/10/09

Exonéré de TVA en vertu de l'article 261-7 1°b du CGI, décision des services fiscaux du 16/10/2000.

Valeur en votre aimable règlement, à réception du présent mémoire, par chèque bancaire ou postal à l'ordre du GERES ou par virement bancaire au compte du GERES (code banque : 42559, code guichet : 00031, n° de compte : 031 210 238 41 204, clé RIB : 31, ouvert à la Banque Française de Crédit Coopératif (BFCC), 112 avenue du Prado, BP 266, 13269 MARSEILLE CEDEX 8.



ECOGINE.ORG
App 122,
4 av du recteur Pironneau
44300 NANTES

Aubagne, le 12 octobre 2009

Objet : compensation émissions CO₂

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre soutien et vous prions de trouver ci-joint le mémoire acquitté CO₂ 0910.86 correspondant à votre compensation.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

M.A. LE BLOCH
Secrétariat.

P.J. : 1